



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E26671

VALABLE JUSQU'AU 25/06/2027

ÉDITÉ LE

30/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/02/1987

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/2026

100 000

Raison sociale : WIEDEMANN

4 BIS RUE DES TRAINAUX
67240 GRIES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG B340679695

Téléphone : 03 88 72 42 96

Fax : 03 88 72 13 38

Siret : 340 679 695 00023

Portable : 06 20 98 16 70

Code NACE : 4391B

Site Internet : <http://www.wiedemannfils.fr>

Numéro caisse de congés payés : 4029359-0

E-mail : j.turq@wiedemannfils.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1 284462

Responsabilité légale :

2DZ (984 516 419) / JAEGER DAVID, RAPHAEL DIRECTEUR GÉNÉRAL / NEY
AYMERIC, ROMAIN, BAPTISTE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1 284462

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Effectif moyen : 38

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	04/05/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	04/05/2023
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	05/03/2026
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	26/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.